



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des douanes AFD
Direction générale des douanes



Interface e-permis

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 1 sur 11	

0 Compléments3

1 Abréviations4

2 Interface e-permis4

2.1 Généralités, fonction.....4

2.2 Explication des nouveaux champs5

2.3 Rollback.....6

2.4 Demandes de validation liant / ne liant pas le déclarant.....6

2.5 Procédure de secours 10

2.6 Offices émetteurs connectés et particularités 10

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 2 sur 11	

0 Compléments

Complément / version	Date	Chapitre	Chiffre	Modification
Version 1.0	Novembre 2014	1		Etabli

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 3 sur 11	

1 Abréviations

AFD	Administration fédérale des douanes
BWIP	Service du SECO émettant les permis pour les produits industriels (biens à double usage)
BWKM	Service du SECO émettant les permis pour le matériel de guerre
CITES	Convention de Washington sur la conservation des espèces de flore et de faune
CSC	Centre de service à la clientèle de la DGD (permanence)
DDAT	Déclaration en douane pour l'admission temporaire
Ea	Expéditeur agréé
eCITES	Système de permis CITES de l'OSAV
e-dec	Système de l'AFD pour la déclaration électronique des marchandises de commerce
ELIC	Système de permis du SECO pour les services BWKM et BWIP
e-quota	Système de l'AFD pour le contrôle des contingents tarifaires
non-Ea	Expéditeur non agréé
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie

2 Interface e-permis

2.1 Généralités, fonction

L'interface e-permis permet de contrôler et télécharger dans e-dec et dans NCTS des permis émis par d'autres offices fédéraux (connectés à l'interface), cela de façon automatique (sans présentation du permis sous forme papier).

Une fois que le test de plausibilité a été effectué avec succès dans e-dec, l'interface électronique envoie une demande de validation au système informatique de l'office émetteur. Ce système contrôle la demande, puis renvoie un message de confirmation ou d'erreur au portail en question. En cas de réponse positive, le permis est téléchargé et la marchandise est réputée importée/exportée.

e-dec effectue un test de plausibilité pour déterminer si le permis électronique est possible ou obligatoire avec l'office émetteur déclaré et si au moins un détail du permis a été déclaré. Le test de plausibilité spécifique au permis est effectué par le système de permis.

Lorsque des marchandises sont déclarées sous des régimes douaniers dont les formalités se déroulent encore sous forme papier (par exemple carnet ATA, DDAT, régime du transit), le permis doit encore être présenté et téléchargé sous forme papier.

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 4 sur 11	

2.2 Explication des nouveaux champs

Dans la déclaration en douane, de nouveaux champs ont été définis et des champs existants ont été adaptés afin que le permis puisse être contrôlé et déchargé dans le système de l'office émetteur.

Pour chaque position du permis, il faut toujours déclarer un bloc de permis complet (permis avec les détails ad hoc, voir graphique ci-dessous). Cela signifie par exemple que le champ «numéro de position» ne peut pas être indiqué deux fois dans un bloc de détails du permis.

Permis (genre, office, numéro, date, données supplémentaires):

Autorisation unique électronique, OSAV, FR1302505684-R, 2013-12-07, ---

Détail du permis (Clé, Valeur):

Numéro de position du permis: 1

Quantité à décharger (Nombre d'unités selon le permis): 10

Genre de marchandises selon la CITES: watchstraps

Désignation scientifique selon la CITES: Alligator mississippiensis

<u>Nom du champ</u>	<u>Valeur</u>
Genre de permis/autorisation	11: permis individuel électronique 12: permis général électronique
Détails du permis	Numéro de position du permis Quantité à décharger (nombre d'unités selon le permis) Genre de marchandises selon la CITES Désignation scientifique selon la CITES

Explications:

Genre de permis/autorisation: Pour le permis électronique, il faut déclarer soit 11 permis individuel électronique, soit 12 permis général électronique.

Détails du permis: Il faut indiquer au moins un détail. C'est à l'office émetteur concerné qu'il appartient de définir exactement quels sont les détails nécessaires et de les contrôler (voir aussi chiffre 2.6).

Numéro de position du permis: On indique ici quelle position du permis est déchargée (il peut s'agir d'un nombre ou d'une lettre).

Quantité à décharger (nombre d'unités selon le permis): On indique ici la quantité devant être déchargée. En fonction du permis, il peut s'agir de pièces, de litres, de kilos, etc. L'unité de quantité ne doit pas être indiquée séparément.

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 5 sur 11	

Genre de marchandises selon la CITES:

Le genre de marchandises est consigné dans les données fixes ([edecDomainsPermittItemDetails](#)).

Désignation scientifique selon la CITES:

La désignation scientifique est consignée dans les données fixes ([edecDomainsPermittItemDetails](#)).

2.3 Rollback

Si des permis de deux offices émetteurs différents sont déclarés dans une déclaration en douane, le contrôle de ces permis est déclenché simultanément. Si l'un des systèmes de permis envoie un message d'erreur, un rollback (nouvelle demande de validation du permis servant à créditer la quantité) est déclenché dans les autres systèmes (également dans e-quota s'il y a en plus une marchandise contingentée), cela afin de garantir la cohérence des données.

La procédure de rollback n'est appliquée qu'après une demande de validation du permis liant le déclarant (voir chiffre 2.4).

Si le rollback échoue, une annonce est envoyée par courrier électronique au système de permis.

2.4 Demandes de validation liant / ne liant pas le déclarant

L'interface e-permis connaît deux types de demandes de validation: celles qui lient le déclarant et celles qui ne le lient pas. Dans le cas d'une demande de validation ne liant pas le déclarant, le système de l'office émetteur vérifie si le permis est disponible et valable et si une quantité suffisante est disponible. La décharge définitive n'intervient que lors de la demande de validation liant le déclarant. Le tableau suivant indique dans quels cas la demande de validation déclenchée lie le déclarant et dans quels cas elle ne le lie pas:

<u>Cas</u>	<u>Source</u>	<u>Demande de validation liant le déclarant</u>	<u>Demande de validation ne liant pas le déclarant</u>
e-dec import			
<u>Première transmission</u>			
Définitive ou provisoire	Client	x	
<u>Correction avant décompte</u>			
Transmission de la correction	Client	x	
<u>Correction après décompte</u>			
Transmission de la demande de correction	Client		x
Acceptation de la demande	Douane	x	
Refus de la demande	Douane		Pas d'annonce

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 6 sur 11	

<u>Correction après décompte</u>			
Sauvegarde temporaire	Douane		x
Achèvement de la correction («terminer»)	Douane	x	
<u>Annulation</u>			
Transmission de l'annulation	Client		x
Annulation dans e-dec	Douane	x	
Acceptation de l'annulation	Douane	x	
Refus de l'annulation	Douane		Pas d'annonce

<u>Cas</u>	<u>Source</u>	<u>Demande de validation liant le déclarant</u>	<u>Demande de validation ne liant pas le déclarant</u>
e-dec export non-Ea			
<u>Première transmission</u>	Client		x
<u>Correction avant acceptation</u>			
Transmission de la demande de correction	Client		x
<u>Acceptation de la déclaration</u>			
Déclenchement de la sélection	Ea	x	
Appel/lecture dans e-dec	Douane		x
Acceptation/sélection dans e-dec	Douane	x	
<u>Correction après acceptation mais avant décompte</u>			
Transmission de la demande de correction	Client		x
Déclenchement de la sélection	Ea	x	
Sauvegarde temporaire	Douane		x
Achèvement de la correction («terminer»)	Douane	x	

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 7 sur 11	

<u>Correction après décompte</u>			
Transmission de la demande de correction	Client		x
Acceptation de la demande	Douane	x	
Refus de la demande	Douane		Pas d'annonce
<u>Correction après décompte</u>			
Sauvegarde temporaire	Douane		x
Achèvement de la correction («terminer»)	Douane	x	
<u>Annulation</u>			
Annulation (remontant à plus de 30 jours)	Système		Pas d'annonce
Transmission de l'annulation	Client		x
Acceptation de la demande	Douane	x	
Refus de la demande	Douane		Pas d'annonce

<u>Cas</u>	<u>Source</u>	<u>Demande de validation liant le déclarant</u>	<u>Demande de validation ne liant pas le déclarant</u>
e-dec export Ea			
<u>Première transmission</u>	Ea	x	
<u>Correction avant décompte</u>			
Transmission de la correction	Ea	x	
Sauvegarde temporaire	Douane		x
Achèvement de la correction («terminer»)	Douane	x	
<u>Correction après décompte</u>			
Transmission de la demande de correction	Ea		x
Acceptation de la demande	Douane	x	
Refus de la demande	Douane		Pas d'annonce

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 8 sur 11	

<u>Correction après décompte</u>			
Sauvegarde temporaire	Douane		x
Achèvement de la correction («terminer»)	Douane	x	
<u>Annulation</u>			
Transmission de l'annulation	Ea		x
Annulation dans e-dec	Douane	x	
Acceptation de l'annulation	Douane	x	
Refus de l'annulation	Douane		Pas d'annonce

<u>Cas</u>	<u>Source</u>	<u>Demande de validation liant le déclarant</u>	<u>Demande de validation ne liant pas le déclarant</u>
e-dec web (import/export)			
<u>Première transmission</u>	Client, douane		x
<u>Correction avant acceptation</u>			
Terminal du bureau de douane	Client		x
<u>Acceptation de la déclaration e-dec web</u>			
Appel/lecture dans e-dec	Douane		x
Acceptation dans e-dec	Douane	x	
<u>Correction après acceptation mais avant décompte</u>			
Sauvegarde temporaire	Douane		x
Achèvement de la correction («terminer»)	Douane	x	
<u>Correction après décompte</u>			
Sauvegarde temporaire	Douane		x
Achèvement de la correction («terminer»)	Douane	x	

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 9 sur 11	

<u>Annulation</u>			
Annulation (remontant à plus de 30 jours)	Système		Pas d'annonce
Annulation	Douane	x	

2.5 Procédure de secours

Lors de la taxation de marchandises soumises au permis avec permis électronique, le déclarant en douane doit faire référence au permis électronique sur la feuille de contrôle pour la résolution de panne et indiquer les détails du permis (voir aussi la notice [Procédure de secours e-dec importation](#)).

2.6 Offices émetteurs connectés et particularités

L'interface e-permis est générique, afin de pouvoir être connectée à peu de frais à divers offices émetteurs. Chaque office émetteur définit lui-même les données de l'interface e-permis qu'il utilise pour le contrôle:

SECO, matériel de guerre et biens à double usage

- Obligatoire à partir du 1.7.2015
- Genre de permis/autorisation: 11 permis individuel électronique et 12 permis général électronique
- Office émetteur: 3 BWIP et 4 BWKM
- Détails du permis devant être utilisés:
 - Numéro de position du permis
 - Quantité à télécharger
- Pour les permis du système ELIC, il faut créer une position tarifaire séparée pour chaque position du permis, quand bien même plusieurs positions du permis pourraient être déclarées dans la même position tarifaire du point de vue douanier.

OSAV, conservation des espèces CITES dans le trafic avec la France

- Probablement à partir de 2016
- Genre de permis/autorisation: 11 permis individuel électronique et 12 permis général électronique
- Office émetteur: 11 OSAV Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
- Détails du permis devant être utilisés:

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 10 sur 11	

- Numéro de position du permis
 - Quantité à décharger
 - Genre de marchandises selon la CITES
 - Désignation scientifique selon la CITES
- Pour les permis du système eCITES, il faut obligatoirement indiquer le numéro du certificat CITES en tant que numéro de permis

Document:	1_Handbuch SST e-Bewilligung-F	Version:	01.0
Auteur:	Section Centre de service à la clientèle	Remanié par:	Section Centre de service à la clientèle
Distribution:	Internet AFD	Page 11 sur 11	